

Procédé de positionnement B/AAC

Un entretien préalable à l'inscription est organisé lorsqu'un candidat souhaite s'inscrire au sein de l'école de conduite.

Il permet, avant de débiter la formation, d'analyser la situation du candidat par rapport aux compétences requises et aux acquis que le futur élève possède déjà. Ce positionnement conduit à la construction d'un parcours de formation personnalisé.

Il permet donc dans un premier temps de déterminer le procédé d'évaluation de départ qui sera planifiée en amont de la signature du contrat de formation et dans un deuxième temps de proposer au candidat une proposition de positionnement.

Procédé d'évaluation de départ B/AAC

Pour débiter votre formation, une évaluation de vos compétences, d'une durée de 60 minutes, va être réalisée. Cette évaluation est conforme à l'arrêté du 5 mars 1991 et étendue par le décret du 26 décembre 2000, lorsqu'un candidat choisit de s'inscrire dans notre auto-école, qu'elle soit en ligne ou non, une évaluation de départ d'une heure est systématiquement planifiée après en avoir informé le candidat.

Cette heure d'évaluation permettra de définir le nombre d'heures nécessaires au candidat pour qu'il puisse obtenir son permis de conduire.

1- Parcours de formation

Cette évaluation permettra de vous proposer un parcours de formation accompagnée d'une proposition chiffrée.

2- Items évalués

Cette évaluation portera sur :

- Vos prérequis en matière de connaissances des règles du code de la route et en matière de conduite d'un véhicule
- Vos expériences vécues en tant qu'utilisateur de la route
- Vos compétences psychomotrices
- Vos motivations

3- Les moyens utilisés

Cette évaluation est réalisée sous la forme suivante : Simulateur de conduite auto

4- Information du public

Le procédé de l'évaluation est porté à la connaissance du public par un affichage sur le site interne.

L'évaluation est alors réalisée par le simulateur de conduite auto

Procédé de positionnement Moto/BE

Un entretien préalable à l'inscription est organisé lorsqu'un candidat souhaite s'inscrire au sein de l'école de conduite.

Il permet, avant de débiter la formation, d'analyser la situation du candidat par rapport aux compétences requises et aux acquis que le futur élève possède déjà. Ce positionnement conduit à la construction d'un parcours de formation personnalisé.

Il permet donc dans un premier temps de déterminer le procédé d'évaluation de départ qui sera planifiée en amont de la signature du contrat de formation et dans un deuxième temps de proposer au candidat une proposition de positionnement.

Procédé d'évaluation de départ Moto /BE

Pour débiter votre formation, une évaluation de vos compétences, d'une durée de 60 minutes, va être réalisée. Cette évaluation est conforme à l'arrêté du 5 mars 1991 et étendue par le décret du 26 décembre 2000, lorsqu'un candidat choisit de s'inscrire dans notre auto-école, qu'elle soit en ligne ou non, une évaluation de départ d'1h est systématiquement planifiée après en avoir informé le candidat.

Cette heure d'évaluation permettra à l'enseignant de la conduite de définir le nombre d'heures nécessaires au candidat pour qu'il puisse obtenir son permis de conduire.

-1 Parcours de formation

Cette évaluation permettra de vous proposer un parcours de formation accompagné d'une proposition chiffrée.

-2 Items évalués

Cette évaluation portera sur:

- Vos prérequis en matière de connaissances des règles du code de la route et en matière de conduite d'un véhicule
- Vos expériences vécues en tant qu'usager de la route
- Vos compétences psychomotrices
- Vos motivations

-3 Les moyens utilisés

Cette évaluation est réalisée sous la forme suivante : -un enseignant, un véhicule, sur piste privée

- 4 informations du public

Le procédé de l'évaluation est porté à la connaissance du public par un affichage sur le site interne. L'évaluation est alors réalisée par un enseignant de la conduite au moyen d'une fiche préétablie.